

NOTE DE SERVICE N° 5/2014-2015 ELABORATION DES PROJETS D'ÉCOLE

INTRODUCTION

Les projets d'école de la zone arrivant à échéance pour la plupart des écoles, cette note de service a pour objectif de définir le cadre dans lequel les prochains seront élaborés. Pour les écoles dont le projet est en cours, les volets évoqués lors du stage de directeurs seront renseignés ainsi que le modèle des fiches ACTION qui donneront une lisibilité plus grande. La fiche de validation du projet d'école sera également remplie par toutes les écoles et transmise pour approbation de l'IEN.

« L'école est un lieu de réussite et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu permettant de former des citoyens. »

Loi d'orientation et de programmation pour la **refondation de l'École** de la République.

Le projet d'école, véritable outil de pilotage de l'action collective, contribue à atteindre cet objectif. Il implique tous les acteurs de la communauté éducative. Chacun est co-responsable et se mobilise afin d'agir pour la réussite de tous les élèves.

La réflexion sur le projet d'école et l'action qui en découle nécessite d'analyser la réalité de l'école au regard **des axes indissociables et interdépendants fixés par l'école**. Le projet d'école constitue ainsi un levier essentiel de mise en cohérence des objectifs que se donne l'école et de prise en compte du contexte local.

Il intègre les orientations des textes officiels du MENSUR et de L'AEFE :

Les textes de référence :

Le décret n°2006-830 du 11.07.2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences.

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif aux activités pédagogiques complémentaires.

La circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève.

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

1. Les réponses à la difficulté scolaire et aux besoins particuliers (Volet/ Élèves à besoins éducatifs particuliers) en termes de prévention et de remédiation afin de réduire les inégalités.

Il s'agit d'interroger l'aide apportée aux élèves en difficultés et/ou à besoins particuliers :

- Prise en compte des différents rythmes d'acquisition des élèves dans la classe → Mise en œuvre de la différenciation.
- Réponse à la difficulté au niveau de l'école : prévention, repérage, mobilisation de dispositifs (tutorat, groupe de besoins, décloisonnement, maître supplémentaire), complémentarité des APC, articulation avec les ressources locales.
- Conseils de cycles ou de maîtres dédiés au suivi des élèves à besoins particuliers.
- Inclusion des élèves à besoins particuliers.

2. L'éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste (Volet/ Parcours d'éducation artistique et culturelle) qui contribue à l'égalité de tous les élèves.

L'éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste est à la croisée de l'ensemble des axes. Elle favorise la réussite de tous les élèves ainsi que l'inclusion scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers. Elle contribue également à l'amélioration du cadre de vie et renforce la cohésion au sein de l'école, par la mobilisation des élèves, le travail des équipes éducatives et le dialogue avec les parents.

3. Le fonctionnement de l'école en relation avec l'environnement proche (Volet/ Parentalité) dont la question éducative reste une préoccupation concertée de tous y compris des partenaires de l'école.

Il s'agit d'interroger les conditions garantissant un cadre propice au travail et à la réussite de chacun :

- Les relations élèves-élèves/maîtres-élèves : les règles sont-elles l'objet d'une réflexion collective, existe-t-il une harmonisation des exigences et des attitudes des enseignants ?
- La cohérence des règles du temps scolaire et périscolaire.
- La liaison école famille : modalités de communication des informations, des cahiers des élèves, des livrets scolaires, place des parents à l'école.
- Le lien et la cohérence entre le projet d'école et le projet éducatif territorial.

4. La prise en compte de l'avancée numérique dans les apprentissages. (Volet/ Numérique)

- Se servir des potentialités du numérique au service de la pédagogie.
- Modifier les modalités d'enseignement et les modalités d'apprentissage pour une plus grande autonomie des élèves et le développement de leur compétence « apprendre à apprendre ».
- Utiliser les potentialités du numérique pour une pédagogie différenciée et un accompagnement personnalisé de la difficulté scolaire.
- Inciter les élèves à travailler en réseau dans et hors le cadre de la classe, de l'école et du pays d'accueil autour de projets pédagogiques communs.
- Projeter le niveau d'équipement des écoles.

5 L'enseignement des langues vivantes comme axe fort de l'AEFE. (Volet/ Langue vivante)

Avec une éducation citoyenne, plurilingue et pluriculturelle qui est la signature du réseau de l'AEFE : renforcer, outre la maîtrise de la langue française, la compétence à apprendre les langues et une compétence interculturelle.

Consolider la qualité du bilinguisme français langue maternelle 2 et langue parlée à la maison.

Favoriser une politique ambitieuse des établissements en matière d'enseignement et d'apprentissage d'autres langues internationales (anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais...).

Assurer les enseignements de langues et en langues dans des parcours personnalisés de réussite.

Les axes choisis doivent cibler **l'amélioration des résultats des élèves au regard des compétences du socle commun** en tenant compte de la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège.

METHODOLOGIE

Étape 1 : Analyse, diagnostic et bilan (voir diaporama transmis lors du stage de directeurs)

Que faire ?

Réaliser le bilan du précédent projet en s'appuyant sur les indicateurs d'évaluation qui avaient été prévus lors de sa conception (indicateurs nationaux, de la zone, du pays, de l'école).

S'appuyer sur la validation des compétences du socle.

Comment ?

Pour chaque axe du précédent projet d'école, quelques questions à se poser :

Qu'est-ce que nous cherchions à faire évoluer ?

Qu'est-ce que nous avons réellement fait ?

Qu'est-ce que nous n'avons pas fait ?

Est-ce que nous avons observé des réussites chez les élèves ?

Ces réussites sont-elles liées à des changements de pratiques et/ou du traitement de la difficulté scolaire ?

Quels sont les points faibles de nos élèves ? Quels sont les points forts de nos élèves ?

Quels sont les points faibles de notre enseignement et de notre organisation ?

Quels sont les points forts de notre enseignement et de notre organisation ?

D'après vous, à quoi attribuez-vous ces réussites, ces avancées et ces difficultés ?

Comment expliquez-vous le décalage s'il y en a entre les intentions et les mises en œuvre ?

Étape 2 : Définition des objectifs des axes. Choix d'une stratégie.

Définition des attentes et évolutions envisagées suite au diagnostic.
Trois ou quatre axes seront définis dont au moins un comprendra un axe disciplinaire.

Que faire ?

Définir des objectifs et des indicateurs pour chacun des axes en lien avec les volets renseignés et l'amélioration des compétences définies dans les programmes et le socle commun.

Comment ?

Quelques questions à se poser :

Quelles sont les pratiques, les outils et les dispositifs que nous souhaitons maintenir ?

Qu'est ce qui dans nos pratiques de classes, de cycles ou d'école est à renforcer, à faire évoluer ou à mettre en place ?

Quels sont les leviers et les obstacles sur lesquels agir pour mieux faire réussir nos élèves ?

Il s'agit d'interroger la continuité, la cohérence et l'efficacité des enseignements au sein de l'école et avec le collège en orientant la réflexion sur :

- les programmations et les progressions de classe, de cycle et d'école ;
- la cohérence des outils des élèves utilisés dans l'école (classeur outil, cahier de parcours artistique, frise chronologique...), leur continuité ;
- la continuité et la cohérence des outils d'aide (PPS, PPRE, APC, différenciation, etc.) ;
- les conditions des liaisons maternelle/élémentaire, cycle 2/cycle 3 et école/collège ;
- les actions définies dans le cadre du conseil école collège ;
- les parcours des élèves pour la validation des compétences du socle (B2I, Niveau A1, A2 en langue vivante, l'APER, l'APS, le SAVOIR NAGER...).

Quelques définitions préalables

Objectif : ce que l'équipe retient comme objet de travail et qui permet d'orienter l'organisation des pratiques au sein de la classe, des cycles, de l'école, tout en les mettant en cohérence.

Un objectif est à définir pour chaque axe. Il est rapporté à un indicateur (en lien soit avec le contexte local, soit avec le socle, soit avec la validation des attestations, soit avec le retard dans le cycle, soit avec les PPRE...).

Indicateur : ce qui permet d'évaluer, de mesurer l'effet des actions qui seront mises en place en fonction des objectifs.

Cible : ce qui correspond au résultat que l'on veut atteindre. C'est un élément quantitatif qui est identifiable uniquement pour l'axe : « Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun ».

Étape 3 : Élaboration du plan d'actions en lien avec les objectifs définis dans l'étape 2.

Pour chaque action, la fiche « ACTION » sera complétée il est nécessaire d'identifier :

1. L'appartenance à un axe qui a pour objet l'amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun.
2. Le lien avec les volets qui se trouvent à la croisée des axes.
 - L'éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste.
 - La réponse à la difficulté scolaire et/ou réponse aux besoins particuliers.
 - La vie scolaire (relation école-famille, communication, partenariat).
 - La relation avec l'ouverture au monde dont les langues vivantes.
 - La prise en compte de la dimension numérique.
3. Le **libellé de l'action et son objectif**.
4. Les **indicateurs** qui ont déclenché le choix de cette action (indicateurs définis dans l'étape 2).
5. Les **classes** engagées dans l'action (une classe ; plusieurs classes ; un cycle ; plusieurs cycles ; l'ensemble de l'école) à savoir projets partagés ou individuels
6. L'**enseignant coordonnateur** de l'action*.
7. Les **dates de début et de fin** de l'action.
8. Les **modalités pratiques d'organisation** de l'action.

9. Les **modalités pratiques d'évaluation** de l'action.

10. Les **besoins en formation et/ou accompagnement***.

11. Les **besoins matériels** liés à cette action.

*Cette rubrique est à renseigner le cas échéant.

Il vous revient d'ajouter une page de présentation de l'école :

- statut de l'établissement, organisme gestionnaire ;
- l'historique de l'établissement, son évolution, sur trois ans (effectifs, écologies...) ;
- l'immobilier, les locaux ;
- la situation de l'école dans l'offre éducative du pays ;
- autres informations qui vous semblent nécessaires pour comprendre vos choix.

Lors de la régulation annuelle, la forme numérique permettra de faire évoluer les références aux projets de zone ou d'établissement. Il pourra aussi s'adapter aux évolutions des textes du MENSUR et de l'AEFE.

Étape 4 : Validation par l'IEN

Le projet est envoyé à l'IEN pour validation ou ajustement en remplissant la fiche de Validation du projet d'école et en respectant le calendrier ci-dessous.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Je vous saurais gré de respecter le calendrier ci-dessous :

Élaboration du projet d'école du 26 novembre 2014 au 9 février 2015.

Des temps de concertation intégrés aux 108h, notamment dans les 18 heures imparties aux animations pédagogiques seront consacrés à l'élaboration et l'écriture du projet. Je ne doute pas qu'avec vos équipes vous saurez vous saisir de ces espaces de réflexion et de dialogue pour renforcer la qualité des réponses pédagogiques.

Vous transmettez les volets renseignés, les fiches ACTION, la fiche de validation et la synthèse.

Au plus tard le 9 mars 2015 : transmission à l'IEN pour validation

Les documents proposés sur le site de l'IPEF constituent des outils d'aide dans cette démarche rigoureuse. L'équipe de l'inspection pourra vous apporter aides et conseils dans cette démarche.

Je vous remercie de l'attention et du soin que vous ne manquerez pas d'apporter à la préparation et présentation de votre projet d'école, qui traduit la hauteur de la qualité de votre engagement et de vos ambitions pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves et du rayonnement de l'enseignement français à l'étranger.

D'ores et déjà, je vous adresse tous mes vœux de plein succès.

Laurence DE CECCO

